

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

n°	2020-P215
Au	Conseil d'administration
Date	2020-01-23

Pour: DÉCISION

Sujet/titre

Approbation fédérale d'utilisation du sol – Œuvre d'art commémorative d'Affaires mondiales Canada – Choix de l'emplacement et lignes directrices de design

But de la proposition

- Obtenir l'approbation du conseil d'administration sur le choix de l'emplacement et sur le programme et les lignes directrices de design préliminaires préparés pour l'œuvre d'art commémorative d'Affaires mondiales Canada proposée sur les terrains de l'édifice John G. Diefenbaker au 111 de la promenade Sussex à Ottawa.

Recommandations

- QUE, conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*, le choix de l'emplacement pour l'œuvre d'art commémorative d'Affaires mondiales Canada proposée sur les terrains de l'édifice John G. Diefenbaker au 111 de la promenade Sussex à Ottawa soient approuvés;
- QUE, le programme thématique pour l'œuvre d'art commémorative de référence et les lignes directrices de design préliminaires préparés pour le choix du site soient approuvés.
- QUE la signature de cette approbation fédérale d'utilisation du sol soit déléguée au vice-président, Aménagement de la capitale.

Soumis par :

Pierre Vaillancourt, vice-président par intérim, Aménagement de la capitale
Nom

Signature

1. Autorité

Article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

2. Description du projet

L'œuvre d'art commémorative d'Affaires mondiales Canada sera un hommage durable aux employés du gouvernement du Canada qui ont travaillé pour Affaires mondiales Canada (AMC) en mission à l'étranger. L'œuvre d'art honorera le dévouement et reconnaîtra les sacrifices consentis par ces individus et leurs familles au service du Canada à l'étranger.

Objectifs et contexte du projet

Cette œuvre d'art commémorative vise les objectifs suivants :

- Offrir un lieu de réflexion publiquement accessible et de souvenir des nombreux sacrifices consentis par ceux qui ont œuvré pour AMC en mission à l'étranger et par leurs familles.
- Reconnaître explicitement et honorer les employés du gouvernement du Canada qui ont travaillé pour AMC en mission à l'étranger et qui sont morts en service au Canada.
- Favoriser un sens de rapprochement entre ceux qui visitent le monument et ceux qui ont servi dans les missions d'AMC et leurs familles que l'œuvre commémore.

L'utilisation de l'œuvre d'art commémorative, y compris les cérémonies, serait destinée principalement aux employés d'AMC et à leurs familles. La visite des personnalités de marque et du public en général seraient également bienvenue.

Avec un budget total de 4 M\$, ce projet est un partenariat entre quatre organismes fédéraux. Pour clarifier les rôles et responsabilités, et gérer les attentes, un protocole d'entente a été négocié et signé par les quatre partenaires en 2018.

- AMC est le requérant et le bailleur de fonds.
- Patrimoine canadien (PCH) est l'entité responsable de l'ensemble du projet et du concours de conception.
- La Commission de la capitale nationale (CCN) assure la gestion du projet et les services techniques pour les phases de l'élaboration du design et de la construction. Elle est aussi l'autorité responsable des approbations fédérales.
- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) est le propriétaire du terrain et en assumera la charge une fois le projet complété.

L'emplacement proposé est situé sur les terrains des bureaux d'AMC, au 111 de la promenade Sussex entre l'édifice John G. Diefenbaker et l'édifice Lester B. Pearson. L'œuvre d'art commémorative sera intégrée dans l'ensemble architectural et paysager de l'aire gazonnée au sud-ouest de l'édifice Diefenbaker, assurant un espace suffisant pour des cérémonies pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes. Il devrait fournir un lieu d'introspection et de réconfort au milieu des activités quotidiennes des employés du complexe d'AMC.

Tous les partenaires ont participé au choix de l'emplacement et à l'élaboration des lignes directrices et ils poursuivront leur engagement tout au long du processus de conception. Les lignes directrices ont été commandées par la CCN et préparées par dtah.

L'équipe chargée de la conception et du concept privilégié seront choisis par le biais d'un concours de conception national en deux étapes :

- Mars 2020, PCH émettra une demande de qualification et un jury procédera au choix d'environ quatre équipes finalistes. Les équipes visiteront le site et on leur remettra le programme thématique et les lignes directrices de design, qui fourniront les critères de conception et identifieront les caractéristiques du site dont devront tenir compte leurs design conceptuels.
- Le jury recommandera le concept privilégié en février 2021.

3. Analyse du personnel de la CCN / Risques et mesures d'atténuation

3.1 Le choix de l'emplacement

L'emplacement a été choisi en fonction des critères suivants.

- Puisque les principaux usagers seront les employés d'AMC et leurs familles, AMC demande un emplacement qui soit sur les terrains de ses bureaux.
- L'emplacement retenu est l'emplacement préféré d'AMC pour les motifs suivants :
 - a) Facilement accessible et possède d'excellentes vues à partir de l'édifice Diefenbaker ;
 - b) Site aussi accessible et partiellement visible à partir des étages supérieurs de l'édifice Pearson.
- Situé dans le secteur international du boulevard de la Confédération, à proximité d'autres monuments ayant un thème international, comme le Monument commémoratif de l'aide humanitaire canadienne et aux institutions fédérale et internationale.
- Fait partie de la Masse des terrains d'intérêt national et désigné « espace vert urbain de la capitale » dans le Plan de secteur du cœur de la capitale (2005).
- Possède un faible potentiel archéologique pour les ressources archéologiques des périodes pré européenne et historique.
- Bon accès piétonnier pour les visiteurs de marque à partir de l'édifice Pearson ainsi que pour le grand public à partir des rues adjacentes, y compris la promenade Sussex et la rue Union.
- Places de stationnement accessibles au public disponibles au 111 de la promenade Sussex.
- De par sa localisation dans le cœur de la capitale, emplacement raisonnablement accessible à pied, à bicyclette et par transport en commun.
- Aucun périmètre de sécurité n'est requis; donc ouvert au public 24/7.
- Le site fournit l'espace suffisant pour l'usage prévu et assure également la facilité d'accès à partir du point d'entrée principal, c.-à-d., le corridor vitré le long du côté sud de l'édifice Diefenbaker, tout en conservant une distance suffisante du bâtiment pour cohabiter l'un avec l'autre dans l'exercice de ses fonctions.

- L'emplacement est situé dans un décor paisible. Le terrain est plat et ouvert avec quelques arbres en périphérie.
- Le projet s'harmonise généralement bien avec le cadre stratégique de la CCN en matière d'utilisation du sol.

3.2 Le programme et les lignes directrices de design

1. Le littoral actuel est dominé par des espèces envahissantes qui bloquent la vue sur la rivière de la rue Union à la promenade Sussex. Pour garder le projet sur la portée et le budget, les Lignes directrices précisent que la végétation existante doit rester intacte mais que les arbustes envahissants et les plantes de sous-étage qui bloquent les vues sur la rivière à proximité de l'œuvre d'art commémorative peuvent être enlevés et remplacés par des espèces indigènes à faible croissance, mais doivent rester dans le budget alloué.
2. Le design doit parvenir à créer une ambiance calme de réconfort et de réflexion dans le cadre d'un environnement de bureaux où les employés prennent des pauses café et des repas du midi. Aussi, le site est adjacent à l'édifice Diefenbaker qui affirme une forte présence architecturale. En conséquence, les lignes directrices spécifient une empreinte au sol à une certaine distance du bâtiment. Pour éviter le risque d'être trop prescriptives, les lignes directrices autorisent les finalistes à proposer une empreinte au sol de rechange dans le cadre du site global du projet s'ils peuvent en fournir une solide justification.
3. Le projet doit s'intégrer dans un paysage mature et bien utilisé. Les lignes directrices spécifient la protection des services publics et de la végétation existante ainsi que leurs intégrations aux niveaux existants.
4. Le site borde les berges de la rivière Rideau qui est sujette aux inondations et à l'érosion et abrite des habitats fauniques. Pour s'assurer que le projet se conforme à la réglementation, la CCN a procédé à une consultation précoce de l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau et se propose d'entreprendre une évaluation de l'impact du projet. Le projet doit être situé à l'extérieur de la crue centennale et éviter les aménagements paysagers inertes à l'intérieur de la bande riveraine de 15 m.

3.3 Risques et mesures d'atténuation

Commentaires du CCUDI du 5 décembre 2019

Les membres du CCUDI ont déclaré que le site convient au projet et que les lignes directrices sont complètes et claires. Des commentaires mineurs ont été intégrés dans une version révisée concernant:

- a) la gestion des oies ;
- b) l'amélioration de la vue sur la rivière et le sentier du littoral ;
- c) Préciser que la hauteur n'excédera pas celle du monument commémoratif de guerre du Canada;
- d) la nécessité pour les finalistes de se familiariser avec d'autres commémorations afin de s'assurer que le projet est unique.

Certains membres ont exprimé la nécessité d'un engagement public avec les quartiers adjacents (point 5, Consultation et communication).

4. Liens stratégiques

- Mandat de la CCN
- Plan d'entreprise de la CCN, 2019-2020 à 2023-2024 – orientations stratégiques, priorités et principes directeurs :
 - Priorité d'entreprise 5 : Exercer un leadership exemplaire dans la création d'une région de la capitale nationale résiliente et durable sur le plan de l'environnement, et continuer d'être reconnue comme l'intendante des terrains et des actifs fédéraux.
- Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (CCN)
- Plan de secteur du cœur de la capitale (2005)

5. Consultations et communication

- AMC a mené des discussions auprès de nombreuses parties prenantes, y compris des familles d'employés morts pour le Canada, d'anciens membres des services diplomatiques, l'Association des chefs de mission à la retraite et des historiens employés d'AMC.
- Suite aux commentaires du CCUDI du 5 décembre 2019 (voir l'annexe A), PCH travaillera avec Affaires mondiales Canada sur les opportunités d'engagement public, telles qu'informer les associations communautaires locales du projet avant le lancement de la demande de propositions et l'organisation d'un vernissage public des finalistes avant les délibérations du jury afin que les commentaires du public puissent être pris en compte.

6. Prochaines étapes

- Février 2021 : Présentation des concepts de design des équipes finalistes au CCUDI et au jury
- Février 2021 : Recommandation du jury concernant le concept de design gagnant
- Avril 2021: Présentation du concept de design gagnant au conseil d'administration de la CCN pour information
- Novembre 2021 : Présentation du design détaillé au CCUDI de la CCN pour commentaires
- Juin 2022 : Présentation du design détaillé achevé à 100% au conseil d'administration de la CCN pour approbation

7. Liste des annexes

Annexe A – Extrait provisoire du procès-verbal de la rencontre du CCUDI du 5 décembre 2019

8. Auteurs de la proposition

Pierre Vaillancourt, vice-président par intérim, Aménagement de la capitale (AC)

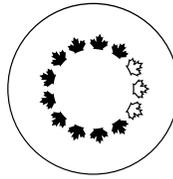
Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales, programmes du patrimoine et de l'archéologie, AC

Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales de design, AC

Yoland Charette, chef, Architecture du paysage et Design industriel, AC

Susan Fisher, architecte paysagiste principale, AC

Gaëlle Grangien, planificatrice principale, Utilisation du sol, Approbations fédérales, AC



NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Excerpt of the Minutes of the

Advisory Committee
on Planning, Design and Realty

Meeting of December 5, 2019

2019-P215 - Federal Land Use Approval –
Global Affairs Canada Commemorative
Artwork – Design Guidelines and Site
Selection (C)

The committee has not approved these minutes yet.

Members received a presentation on the design guidelines and site selection for the Global Affairs Canada commemorative artwork. They provided the following comments :

Site Selection

- Members appreciated the clarity and thoroughness of the presentation, including the site analysis.
- The site is suitable for the project.

Guidelines

- The document is comprehensive and strikes a good balance between site constraints and flexibility.
- The noise environment should be part of the guidelines since the site is intended as a contemplation space.
- The guidelines should allow for the inclusion of land-art.
- Guidelines should explicitly state that the height cannot exceed 21 metres which is

Extrait du procès-verbal du

Comité consultatif
de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Séance du 5 décembre 2019

2019-P215 - Approbation fédérale d'utilisation
du sol – Œuvre d'art commémorative
d'Affaires mondiales Canada – Lignes
directrices de design et choix de
l'emplacement (C)

Le comité n'a pas encore adopté ce procès-verbal.

Les membres reçoivent une présentation sur les lignes directrices de design et le choix de l'emplacement pour l'œuvre d'art commémorative d'Affaires mondiales Canada. Ils font les commentaires suivants :

Choix de l'emplacement

- les membres apprécient la clarté et la rigueur de la présentation, y compris l'analyse.
- Le site est approprié pour le projet.

Lignes directrices

- Le document est complet et atteint l'équilibre entre les contraintes du site et la souplesse.
- L'environnement sonore devrait faire partie des lignes directrices puisque le site est destiné à devenir un espace de contemplation.
- Les lignes directrices devraient permettre l'inclusion d'art-nature.
- Les lignes directrices devraient indiquer explicitement que la hauteur ne peut pas

2019-P215 - Federal Land Use Approval –
Global Affairs Canada Commemorative
Artwork – Design Guidelines and Site
Selection (C)

2019-P215 - Approbation fédérale d'utilisation
du sol – Œuvre d'art commémorative
d'Affaires mondiales Canada – Lignes
directrices de design et choix de
l'emplacement (C)

The committee has not approved these minutes yet.

Le comité n'a pas encore adopté ce procès-verbal.

the height of the National War Memorial.

dépasser 21 mètres, ce qui correspond à la hauteur du Monument commémoratif de guerre du Canada.

- Parameters should be explicit about what is not wanted on the site.
 - The language on universal accessibility should encourage competitors to exceed current regulations, and federal regulations should be referenced.
 - Goose management measures should be implemented to reduce goose intrusion at the commemoration, as they can have territorial and aggressive behaviours.
 - River views and pathway access are important opportunities that should be integrated into the project.
 - Local neighbours should be consulted.
 - Examples of key monuments in the Capital that are not necessarily on the list of adjacent monuments should be provided to help proponents ensure that the project is unique.
- Les paramètres devraient être explicites à propos de ce qui est désirable et indésirable sur le site.
 - Le langage utilisé pour l'accessibilité universelle devrait encourager les concurrents à dépasser les règlements actuels, et on devrait faire référence aux règlements fédéraux.
 - Des mesures de gestion des oies devraient être mises en place afin de réduire l'intrusion des oies sur le site de commémoration, puisque celles-ci peuvent avoir des comportements territoriaux et agressifs.
 - Les vues de la rivière et l'accès au sentier sont des opportunités qui devraient être intégrées au projet.
 - Les voisins immédiats devraient être consultés.
 - On devrait fournir des exemples de monuments importants de la capitale qui ne sont pas nécessairement sur la liste des monuments voisins afin d'aider les requérants à s'assurer que le projet est unique.

Committee Secretary

Secrétaire des comités

CAROLINE BIED